

**REMBOURSEMENT AUX AGENTS DES AIDES ACCORDÉES PAR LE
FIPHFP (FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Le Maire précise que dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) finance des aides en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique et plus largement des aides en faveur des agents dont le poste nécessite une adaptation pour favoriser leur maintien dans l'emploi.

Dans certaines situations, les agents de la commune sont amenés à faire l'avance des frais relatifs à des équipements spécifiques (prothèses auditives, fauteuils roulants, aménagement du véhicule personnel,...).

Le reliquat de la somme, après d'autres prises en charge (régimes obligatoires et complémentaires, prestations de compensation,...) peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIPHFP pour toute ou partie de la dépense.

Dans ce cas, la somme est versée à la collectivité employeur, charge à elle de la reverser à l'agent.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

Considérant que la Ville des Pennes Mirabeau a effectué une demande d'un montant de 600,29 € qui concerne Madame LALEVEE Céline.

Considérant la notification d'accord reçue le 08 février 2019 par le FIPHFP pour le versement de cette somme.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'encaissement de la somme de 600,29 €
- APPROUVE le versement de la somme de 600,29 € à Madame LALEVEE Céline
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA